

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-512

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
		N° 2024-512

Attribution d'une subvention à une action spécifique en gré à gré dans le domaine de l'accès à l'énergie - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour depuis presque 20 ans du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou d'aides d'urgence. L'amendement Pintat de 2007 ouvre la voie pour faciliter ainsi l'accès à l'énergie, alors qu'à l'échelle mondiale 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité. La majorité de ces personnes se situent en Asie et Afrique subsaharienne, et 80 % vivent en milieu rural. Leur accès à des énergies renouvelables représente un enjeu de développement majeur.

Bordeaux Métropole a pris une délibération-cadre le 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), fixant l'objectif d'élargir son soutien de l'accès à l'eau à d'autres services essentiels. Elle permet d'activer le nouveau dispositif de financements solidaires « accès à l'énergie » notamment par l'identification et le co-financement d'un projet pilote en gré à gré.

Bordeaux Métropole propose de poursuivre le développement de son soutien aux actions de solidarité internationale pour faciliter l'accès à l'énergie en co-finançant le projet détaillé ci-dessous et identifié dans la commune de Noubou au Sénégal, pour une subvention d'un montant total de 24 700,00 €.

2. Projet proposé

Le projet proposé est intitulé « amélioration durable et décarbonée des conditions de développement local du village de Noubou au Sénégal » et porté par l'association Electriciens sans frontières.

En 2022, le taux d'électrification au Sénégal s'élevait à 85% en milieu urbain contre 60% en milieu rural. Les autorités sénégalaises favorisent donc le développement d'énergies renouvelables et leur mobilisation, en particulier pour électrifier les zones rurales du réseau électrique national.

Le présent projet est situé dans le village de Noubou, dans la commune de Daketeki au sud-est du Sénégal, à la frontière de la Guinée. Le village est à plus de deux heures de route de la ville la plus proche, ce qui le rend extrêmement isolé des zones urbaines.

L'objectif de ce projet d'une durée de 18 mois est de contribuer à améliorer durablement le développement social et économique de la population de Noubou, en ciblant particulièrement la jeunesse.

Pour cela, l'association Electriciens sans frontières prévoit de fournir à l'école primaire et au centre associatif du village de Noubou, d'une population de plus d'un millier d'habitants, un accès pérenne et décarboné à l'électricité permettant d'améliorer les conditions

d'enseignement des 120 élèves et du personnel éducatif et d'assurer la stabilité des services assurés par les 290 membres de l'association locale.

En premier lieu, des champs photovoltaïques avec batteries de stockage de l'énergie seront installés dans l'école primaire et du matériel sera mis à disposition des élèves et enseignants afin d'améliorer les conditions d'étude.

Afin d'assurer la sécurité des trajets domicile-école et permettre la poursuite d'activités au coucher du soleil, les élèves seront équipés de lampes solaires rechargeables sur un rack collectif installé dans l'école. Elles offriront également la possibilité d'éclairer leur domicile en soirée pour qu'ils puissent faire leurs devoirs et profiteront à leur famille.

Par ailleurs, l'électrification du centre associatif favorisera le développement de ses activités et son niveau de fréquentation par le biais d'un éclairage des lieux et d'une alimentation permettant le bon fonctionnement des systèmes de refroidissement mis en place pour la production maraîchère.

Le budget total prévisionnel de ce projet s'élève à 96 665,21 € pour une demande de cofinancement sollicitée à Bordeaux Métropole d'un montant de 24 700,00 € et à Bordeaux Métropole Energie pour un montant de 12 000,00 €.

La première tranche de versement de la subvention à hauteur de 70%, soit 17 290,00 €, sera versée en 2024

L'enveloppe disponible restante d'un montant de 12 710,00 € de l'exercice 2024 pourra être affecté à un autre projet, sur la communication ou l'évaluation des actions dans le domaine de l'accès à l'énergie.

Ce dossier a fait l'objet d'une double analyse par le pôle Action climatique et transition énergétique (ADG ACTE) de la Direction générale Transition écologique et ressources environnementales (DG TERE) et la Direction des relations internationales.

La formalisation sera effective à la signature d'une convention entre le porteur du projet et Bordeaux Métropole, qui précisera notamment :

- L'objet et la temporalité ;
- Les conditions et les modalités de versement de la subvention ;
- Les conditions de suivi et de contrôle de la réalisation du projet ;
- Les modalités d'évaluation de l'impact du projet ;
- Les engagements réciproques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants ;

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole ;

VU l'amendement Pintat de 2007 permettant la mobilisation d'un pourcent du budget annexe « énergie » des collectivités territoriales.

VU la délibération n°2023-346 du 30 juin 2023 relative au cadre d'intervention des financements solidaires.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les enjeux que représentent :

- L'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce au dispositif de financements solidaires « accès à l'énergie »,
- Le financement et l'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de gré à gré dans le domaine de l'accès à l'énergie,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Electriciens sans frontières une subvention de 24 700,00 €.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, en vue de la réalisation du projet mentionné, et dans la limite du montant de la subvention ainsi définie, à signer la convention bipartite annexée et les potentiels avenants (sans modification substantielle de la convention) avec l'association concernée.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget principal - chapitre 65 – article 65748 – fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	